



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Cabinet

Angers, le 14 mars 2023

le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires
*(en communication à Mesdames et
Monsieur les Sous-Préfets)*

Objet : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Réf. : Circulaire n°0001D23003279 ARM/MIDARM/SGA/DMCA/SDMC/8M2C

P. J. : Message de Madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars de chaque année la « *Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc* ».

J'ai l'honneur de vous transmettre le message de Madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, que vous lirez comme le veut l'usage, au cours de la cérémonie que vous organisez, le cas échéant :

le dimanche 19 mars 2023.

Comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés.

Vous pouvez, désormais, consulter les circulaires et messages des cérémonies d'hommage, sur le site internet des services de l'État, dans « Politiques publiques », « relation avec les collectivités », rubrique « pavoisement et messages officiels » (adresse du site: <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/pavoisement-et-messages-officiels>).

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,


Nathalie GIMONET